

# **COMMENTAIRES DU SENEGAL SUR L'AVANT-PROJET DES RECOMMANDATIONS SUR LES POLITIQUES CONCERNANT LES APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET AUTRES APPROCHES NOVATRICES POUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES, PROPRES À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION**

## **COMMENTAIRES GENERAUX**

Nous félicitons le Secrétariat du Comité de la Sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour son travail remarquable qui a permis de produire ce Zéro Draft.

Nous nous réjouissons notamment de l'alignement du document sur la vision stratégique de transformation des systèmes alimentaires portée par l'Agenda 2030 des Nations unies et par le rapport 2017 du HLPE. En effet, si nous voulons réellement remédier à la situation intenable d'aujourd'hui, au profit des générations présentes et futures, nous devons procéder à un véritable changement de vision induisant une réorientation stratégique audacieuse et résolue de la trajectoire de nos systèmes alimentaires et agricoles actuels.

Nous nous félicitons également de ce que le Zéro Draft présente désormais un listing assez exhaustif des différentes approches novatrices et appelons, encore une fois, à une définition claire de chacune de ces approches. Cela permettrait d'y voir plus clair et de procéder, au besoin, à un tri justifiable au regard de la philosophie de la durabilité qui guide ce processus.

Ensuite, nous saluons l'approche d'adaptation au contexte plusieurs fois suggérée dans ce document. En particulier, nous nous félicitons de la réaffirmation de l'importance d'adapter les innovations, y compris les innovations nées des technologies numériques, aux différents contextes et suggérons que cela soit renforcé par des mesures de mise à niveau au profit des agriculteurs familiaux, des paysans et des petits producteurs, pour qu'ils puissent améliorer leurs capacités d'utilisation des technologies et des innovations existantes et à venir. A cet égard, le CSA devrait travailler, dans le cadre de ses processus réguliers, à l'établissement, suggéré ici, d'un cadre réglementaire de la transformation numérique, qui prendrait en charge les préoccupations des uns et des autres.

En outre, s'agissant de dresser le tableau des maux dont souffrent l'agriculture et les systèmes alimentaires, il faudrait ajouter l'utilisation abusive des produits agrochimiques et l'agriculture intensive ; la notion de « pratiques de production agricole non durables » étant, de notre point de vue, trop vague pour les désigner avec clarté.

Enfin, il serait bon d'ajouter les initiatives régionales et sous régionales, telles que le Programme détaillé de Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA) et d'autres, à la liste des instruments et mécanismes qui ont fortement inspiré l'élaboration de ce document.

## **COMMENTAIRES SPECIFIQUES SUR LES RECOMMANDATIONS**

La première observation c'est que les recommandations ne s'adressent pas à tous les membres du CSA qui, pourtant, sont tous tout aussi essentiels dans la phase actuelle d'élaboration de l'outil que dans la phase future de sa mise en œuvre. Il faudrait que toutes les recommandations soient adressées à toutes les parties prenantes, pas seulement aux Etats.

La deuxième observation porte sur la rareté de la référence à l'agroécologie, qui est pourtant la préoccupation centrale qui a inspiré l'initiative de ce document. Nous n'avons repéré la mention de ce terme que 11 fois dans la partie recommandations, qui compte 58 paragraphes. On a l'impression que le focus est mis ici sur les autres approches, notamment sur les innovations technologiques et la digitalisation – qui, même si elles peuvent être utiles, ne sont jusqu'ici pas tout à fait comprises et, dans tous les cas, ne devraient pas prendre le dessus sur l'agroécologie.

Il serait donc indiqué de revoir tous les titres, sous-titres et beaucoup de paragraphes de cette partie, pour y intégrer les références à l'agroécologie et à la durabilité, de manière à renforcer leur prégnance dans ce document et bien refléter l'esprit de cette initiative.

Au titre de la **recommandation II**, le Sénégal voudrait suggérer le rajout d'un point relatif à l'eau, notamment à la gestion et à l'utilisation durables des ressources en eaux pour des systèmes alimentaires durables. Un tel point pourrait souligner la nécessité d'investir davantage dans la lutte contre le phénomène de la pénurie d'eau dans l'agriculture, et l'importance d'adopter et d'appliquer des mesures fortes telles que le Cadre mondial contre la Pénurie d'Eau dans l'Agriculture, développé par la FAO.

Par ailleurs, une recommandation pourrait être faite au CSA et à tous ses membres de s'impliquer activement dans la préparation du Forum mondial de l'Eau, prévu en 2021, à Dakar.

Sur la **recommandation 20**, elle pourrait être revue de manière à se donner comme ambition de mettre fin à la surutilisation et à la dépendance des produits agrochimiques, au lieu de viser seulement à les réduire.

Nous proposons aussi la formulation suivante de la **recommandation 29** : Promouvoir les marchés locaux, régionaux et mondiaux favorables aux produits issus de l'agroécologie et des autres approches novatrices, qui contribuent à établir des systèmes alimentaires durables, propres à assurer la sécurité alimentaires et la nutrition.

La **recommandation 32** devrait elle aussi reprendre les termes de subventions et incitations déjà utilisés par le HLPE dans son rapport de 2017. Les subventions sont une donnée essentielle pour nombre de pays et de parties prenantes du CSA.

Concernant la recommandation relative à **recherche transdisciplinaire**, le Sénégal suggère l'ajout, sous ce chapitre, d'un point qui s'intitulerait renforcer la recherche en agroécologie.

**Recommandation 38**, nous pourrions parler des Système ingénieux du Patrimoine agricole mondiale (SIPAM), pour reprendre le langage déjà convenu dans le système multilatéral, notamment au sein de la FAO.

Sur le **renforcement des capacités**, nous suggérons l'insertion d'une recommandation appelant au développement et à l'enseignement de modules spécifiques sur l'agroécologie et les autres approches innovantes, destinés aux paysans, aux agriculteurs familiaux, aux petits producteurs et aux paysans sans terre, afin de les former aux innovations agroécologiques les plus adaptées à leurs contextes.

Au niveau des recommandations faites au titre des **étapes suivantes, la 60** nous paraît très peu pertinente : parler des apports de la biodiversité aux systèmes alimentaires durables, comme contribution au Sommet des Nations unies sur les Systèmes alimentaires, c'est une excellente chose mais ça ne fait pas trop sens pour le CSA, surtout que le Comité n'a pas encore conduit un processus sur la biodiversité impliquant toutes ses parties prenantes. Le Sénégal voudrait proposer que le CSA se concentre sur les travaux qu'il a déjà concrètement réalisés ou qui le seront d'ici à la plénière d'octobre 2020, dans le cadre de ses processus habituels, pour formuler une contribution substantielle à cet important sommet. Le CSA pourrait, par exemple, pertinemment parler de l'apport de l'agroécologie et des autres approches novatrices ou de celui des directives volontaires pour des systèmes alimentaires durables.

A la limite, pourrions-nous inviter la Convention sur la Diversité biologique (CDB) à travailler avec le CSA sur la préparation d'une contribution qui mettrait en exergue le lien entre biodiversité et systèmes alimentaires durables.